

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fanga Pâte

AMM N°2000323

**MELANGE DE CEREALES A 0.004% DE BRODIFACOUM
ET 0.005% DE DENATONIUM BENZOATE**

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification du produit :

Désignation commerciale : *Fanga Pâte*

1.2 Usage :

Brodifacoum : **Appât rodenticide anticoagulant à 0,004% de brodifacoum**

1.3 Identification du fournisseur

Société : TRIPLAN SA
La Poste Française BP 258
AD 500 Andorre La Vieille - Principauté d'Andorre
Tél : (376) 741 454 - Fax (376) 741 450 - Email : triplan.sa@andorra.ad

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : 01 40 05 48 48
Autre numéro : 01 45 42 59 59 Orifla (permet d'avoir accès au numéro du centre anti-poison le plus proche)
Site Internet : www.centres-antipoison.net

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Matière active : Brodifacoum (0,004 %)
4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphenyl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl) coumarin
Formule brute : $C_{31}H_{23}BrO_3$
N° CAS : 56073-10-0
Symbole : T+ (Très toxique).
R26/27/28
N (dangereux pour l'environnement).
R52/53 (Décision de la Commission des Toxiques le 10/11/04).
R26/27/28 Très toxique par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Autres composants (céréales, colorant, dénatonium benzoate...)

Appât anti-rongeurs prêts à l'emploi : Pâte fraîche contenant 0,004 % de Brodifacoum.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

R22 : Nocif en cas d'ingestion

Risques pour la santé : En raison des propriétés anti-vitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut déclencher des troubles de la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition de syndromes hémorragiques.

4 - PREMIERS SECOURS

S44 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Ne jamais faire vomir une personne somnolente ou comateuse.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : En cas d'incendie utiliser des extincteurs à mousse, CO₂, poudre sèche ou halon. Eviter, si possible, l'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation. Récupérer au maximum le produit.

Consulter un spécialiste au sujet de la destination du produit récupéré et s'assurer que l'on est en parfaite conformité avec les réglementations locales en vigueur.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

S1/2	Conservé sous clé et hors de portée des enfants.
S13	Conservé à l'écart des aliments, y compris ceux pour les animaux.
S20/21	Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toute précaution d'usage.
S49	Conservé uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas réutiliser les emballages vides.
S44	En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin, (si possible lui montrer l'étiquette)

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des gants. Dans le cas d'utilisation fréquente et prolongée à mains nues, ce qui est fortement déconseillé, il faut se soumettre à un contrôle du temps de coagulation.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20 ° C :	Pâte végétale.
Couleur :	Bleu.
pH :	Sans objet.
Point éclair :	Sans objet.
Solubilité :	Sans objet.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Sans objet, c'est un appât prêt à l'emploi.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité de la matière active technique

DL₅₀ orale : Rat : 0,26 mg/kg Souris : 0,40 mg/kg

Toxicité de la spécialité Fanga Pâte

DL₅₀ orale : Rat : 6,5 g/kg Souris : 10 g/kg

12 - INFORMATIONS ECO TOXICOLOGIQUES

Utilisé selon les recommandations et précautions d'emploi figurant dans les notices et étiquettes, il n'entraîne pas de risques pour l'environnement. Non toxique pour les abeilles.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

L'élimination du produit et le traitement du conditionnement ayant servi au stockage doivent être effectués en accord avec les législations locales, régionales ou nationales.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

PRODUIT NON REPRIS PAR LA LEGISLATION DES TRANSPORTS

Préparation non concernée en raison de la concentration en matière active 0,004 %.

N° ONU : Non applicable. ADR/RID : Non applicable. N° IMDG : Non applicable.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbole : Xn NOCIF.

Phrases de risques : R 22 - Nocif par ingestion.

Conseils de prudence : S 1/2 - Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S 13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S 20/21- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S 49 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S 46 - En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette).

S 35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.

S44 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin, (si possible lui montrer l'étiquette)

16 - AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques substance active

R26 Très toxique par inhalation

R27 Très toxique par contact avec la peau

R28 Très toxique en cas d'ingestion

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrases de risques appât

R22 : Nocif en cas d'ingestion

Symptômes d'intoxication :

Saignements de nez, des gencives, crachements de sang, apparitions d'hématomes multiples ou étendus, apparition brusque d'une douleur viscérale inhabituelle. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick.

Antidote :

Vitamine K1 (phytoménadione)

L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Usages :

Emploi autorisé dans les jardins

21011040 - Lutte contre les rongeurs* Loir

21011050 - Lutte contre les rongeurs* Lérot

21011070 - Lutte contre les rongeurs* Rat

21011090 - Lutte contre les rongeurs* Souris

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été établis en accord avec la directive 2001/58/CE qui remplace toutes les éditions précédentes. Les renseignements fournis ont été basés sur l'état actuel de nos connaissances, relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.